

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1/01/2017 au 31/12/2017

ASSOCIATION PLANTE & CITE
Agrocampus Ouest, Centre d'Angers
I.N.H.P.
2, rue André Le Nôtre
49000 ANGERS

Numéro SIRET : 48870109500017

Code APE : 6311Z

COMPTE RENDU DE TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE
COMPTABLE

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'Association PLANTE ET CITE relatifs à l'exercice 2017 clos le 31 décembre 2017

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan	1 118 248 €
- Produits d'exploitation	1 331 131 €
- Excédent.....	352 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à cette mission.

Fait à Angers, le 26 février 2018

ROSSIGNOL & ASSOCIES

Stéphane ROSSIGNOL

6, rue Rabelais 49000 Angers - contact@rossignol-associes.com
tel : +33 (0)2 41 88 82 31 - fax : +33 (0)2 41 86 71 75

SARL d'expertise comptable et de commissaires aux comptes au capital de 898 500 euros
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de Loire et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Angers
R.C.S. d'Angers 524 313 681 - N° intra-communautaire : FR 16524313681

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	822 609	641 570	181 039	231 933
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	24 034		24 034	39 805
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	100 771	81 488	19 283	23 106
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total I		947 413	723 057	224 356	294 844
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison				
	Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	2 450		2 450	2 370
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	40		40	100
	Créances (3)				
Comptes de Régularisation	Créances usagers et comptes rattachés	14 968		14 968	7 281
	Autres créances	660 035		660 035	589 341
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	205 913		205 913	359 423
	Charges constatées d'avance (3)	10 486		10 486	7 015
	Total III	893 892		893 892	965 531
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 841 305	723 057	1 118 248	1 260 375

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	336 727	316 591
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	352	20 136
	Autres fonds associatifs		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	116 392	176 689
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires		
	Total I	453 472	513 416
	Comptes de liaison		
Total II			
DETTE (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	246 504	141 488
Comptes de Régularisation	Dettes fiscales et sociales	88 463	81 263
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 372	3 547
	Autres dettes	210	10 075
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	301 145	496 051
	Total IV	650 693	732 424
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 118 248	1 260 375

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

168 316
482 378

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

9 550
722 874

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	30 655		19 915		10 740	53.93
Production stockée	80		3 255		3 335	102.46
Production immobilisée	21 855		52 329		30 474	58.24
Subventions d'exploitation	981 559		778 471		203 088	26.09
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 650		13 970		8 320	59.55
Collectes						
Cotisations	291 315		294 060		2 745	0.93
Autres produits	16		119		103	86.38
Total I	1 331 131		1 155 609		175 521	15.19
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	528 355		405 930		122 425	30.16
Impôts, taxes et versements assimilés	34 130		30 370		3 760	12.38
Salaires et traitements	489 542		458 263		31 279	6.83
Charges sociales	217 916		194 340		23 576	12.13
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	143 710		114 472		29 238	25.54
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions			3 863		3 863	100.00
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	709		63		646	NS
Total II	1 414 362		1 207 301		207 061	17.15
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	83 231		51 692		31 539	61.01
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

15 3 728
696

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		575		654	79	12.08
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		575		654	79	12.08
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		575		654	79	12.08
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		82 656		51 037	31 618	61.95
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		83 008		71 173	11 835	16.63
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		83 008		71 173	11 835	16.63
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		83 008		71 173	11 835	16.63
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		1 414 714		1 227 437	187 277	15.26
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		1 414 362		1 207 301	207 061	17.15
Solde intermédiaire		352		20 136	19 784	98.25
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		352		20 136	19 784	98.25

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total est de 1 118 248 €uros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 352 €uros ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, du règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (devenu Autorité des Normes Comptables) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et aux textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité d'activité,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément à l'application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat et frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et les durées d'utilisation suivantes :

- Plateforme informatique	3 ans
- Logiciels	3 ans
- Matériel d'expérimentation	3 ans
- Agencements et installations	4 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 4 ans
- Mobilier de bureau	3 à 5 ans

Subventions

Les subventions sont comptabilisées dès l'accord d'attribution. Les subventions affectées à l'acquisition de biens immobilisés sont inscrites en subventions d'investissement et rapportées aux résultats au même rythme que les biens qu'elles financent. Les subventions de fonctionnement ou d'équilibre sont portées en subventions d'exploitation de l'exercice.

Lorsque la convention vise à la fois des dépenses d'investissement et de fonctionnement, la subvention est enregistrée en subvention d'investissement et/ou en subvention d'exploitation selon la nature des dépenses financées.

Le montant définitif des subventions accordées n'est acquis que lorsque l'Association a transmis à l'organisme financeur le rapport final et les justificatifs des dépenses engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les subventions d'exploitation attribuées au cours de l'exercice 2017 mais affectées à des opérations non terminées ou non réalisées à la clôture sont portées au compte "Produits constatés d'avance".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements et indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ont donné lieu à comptabilisation d'une provision inscrite au bilan en « provisions pour risques et charges ».

Ces engagements ont été calculés pour le personnel présent à la clôture de l'exercice, en fonction de la convention collective des bureaux d'études techniques.

Informations complémentaires

Rémunérations des trois plus hauts cadres salariés et bénévoles

Le montant des rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres salariés et bénévoles s'est élevé à 114 725 € pour l'exercice 2017.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	989 148		63 164
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	23 702		
Installations générales agencements aménagements divers	5 086		1 781
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	89 105		8 277
TOTAL	117 893		10 058
TOTAL GENERAL	1 107 041		73 222

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		205 669	846 643	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		23 702		
Installations générales agencements aménagements divers			6 867	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 478	93 904	
TOTAL		27 180	100 771	
TOTAL GENERAL		232 849	947 413	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	717 410	129 829	205 669	641 570
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	23 702		23 702	
Installations générales agencements aménagements divers	2 640	1 737		4 377
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	68 445	12 144	3 478	77 111
TOTAL	94 786	13 881	27 180	81 488
TOTAL GENERAL	812 196	143 710	232 849	723 057

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	129 829				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 737				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 144				
TOTAL	13 881				
TOTAL GENERAL	143 710				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	316 591		20 136		336 727
RESULTAT DE L'EXERCICE	20 136	20 136	352	0	352
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	176 689		22 711	83 008	116 392
Provisions réglementées					
TOTAL I	513 416	20 136	43 199	83 007	453 472

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	14 535			452	14 083
TOTAL	14 535			452	14 083
TOTAL GENERAL	14 535			452	14 083
Dont dotations et reprises d'exploitation			452		

Les provisions pour risques et charges correspondent à hauteur de 12 883 € à la provision pour indemnité de fin de carrière.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	14 968	14 968	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	553	553	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 512	8 512	
Divers état et autres collectivités publiques	647 880	554 618	93 262
Débiteurs divers	3 090	3 090	
Charges constatées d'avance	10 486	10 486	
TOTAL	685 489	592 227	93 262

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	246 504	246 504		
Personnel et comptes rattachés	30 923	30 923		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 579	48 579		
Autres impôts taxes et assimilés	8 960	8 960		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 372	14 372		
Autres dettes	210	210		
Produits constatés d'avance	301 145	132 829	168 316	
TOTAL	650 693	482 377	168 316	

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
Commission Européenne	345 025	335 684	82 368		253 316
Ministère de l'agricultu	7 700	1 359	1 359		
Ministère de la Transiti	75 000		75 000	75 000	
Valhor expérimentation	167 908		167 908	167 908	
Val'hor Savebuxus	42 594		42 594	42 594	
Val'hor Floriscope	72 000		58 805	58 805	
AFB plateforme terre s	249 187		249 187	249 187	
AFB Accero	8 497		8 497	8 497	
ANR (CNRS) Ecoville	36 416	34 495	14 851		19 644
ADEME guide contaminatio	48 591	47 964	24 680		23 284
Fédération Cons. Botaniq	12 253		10 296	10 296	
Région PDL Urbio	57 617	52 367	43 109	9 258	
Région PDL Greenprotect	24 900	12 881	2 159	10 722	
Région PDL actions 2017	51 370		51 370	51 370	
Région PDL actions 2016	43 203		10 662	10 662	
Ministère de la Transiti	55 000		10 040	10 040	
TOTAL	1 297 261	484 750	831 561	643 055	296 244

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	340
Autres créances	647 880
Total	648 220

Les produits à recevoir enregistrés en « autres créances » correspondent au solde des subventions attribuées et non encore versées. Les subventions à recevoir s'élèvent à 5 630 € (11 922 € au 31/12/2016) pour les subventions d'investissement, et à 642 250 € (569 881 € au 31/12/2016) pour les subventions d'exploitation.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 985
Dettes fiscales et sociales	53 048
Total	96 033

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 486
Total	10 486
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	301 145
Total	301 145

Les produits constatés d'avance correspondent à hauteur de 296 245 € aux subventions attribuées au cours de l'exercice 2017 mais affectées à des opérations non terminées ou non réalisées à la clôture de l'exercice. Le montant des subventions figurant à ce poste s'élevait à 484 751 € au 31 décembre 2016.

Subventions d'équipement

Le montant des subventions d'investissement affectées au cours de l'exercice 2017 s'élève à 22 712 € et se détaille comme suit :

- Fonctionnalités « baromètres » financées par Valhor (9 383 €),
 - Fonctionnalités « Floriscope » financées par Valhor (11 195 €),
 - Matériels informatiques et logiciels financés par le Conseil Régional des Pays de Loire (2 133 €),
- Le montant des subventions d'investissement rapporté au résultat de l'exercice s'élève à 83 008 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9 870 € et relève intégralement du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,49 %,
- Taux d'évolution des salaires : 1,20 %,
- Taux de rotation du personnel : de 2 % à 5 % selon la catégorie de personnel,
- Taux de charges sociales : 51,09 %,
- Table de mortalité : INSEE 2013-2015 actualisée,
- Age de départ à la retraite retenu : 62 ans.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quote-part subvention à résultat	83 008	
Total	83 008	

Transferts de charges

Nature	Montant
Remboursements formations	2 500
Remboursements frais déplacements	1 893
Frais envoi publication	679
Location salle	126
Total	5 198

ASSOCIATION PLANTE ET CITE

Association Loi 1901

2 rue André le Nôtre

49000 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

ASSOCIATION PLANTE ET CITE

Association Loi 1901

2 rue André le Nôtre
49000 ANGERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres de l'Association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PLANTE ET CITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance des produits

La note « subventions » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des produits.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 26 février 2018.

SAS SOREX

Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Xavier REBEL

Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social